

**Service Public****Fédéral****FINANCES***Exp.: Team Perception Antwerpen 2
Kruisbogenhofstraat 24 2500 Lier***Administration générale
de la Fiscalité**Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

N.N. : 00.00.00-000.00

N° Rép. :
page : 1 / 5**Impôt des personnes physiques et taxes additionnelles - Impôt 2016²**

Madame, Monsieur,

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle** à l'impôt des personnes physiques et taxes additionnelles. Vous trouverez ci-dessous **le montant que nous vous rembourserons**. Si vous avez encore des dettes, nous pouvons utiliser ce montant en tout ou en partie pour apurer ces dettes. Vous recevrez un avis et nous vous rembourserons alors uniquement l'éventuel excédent.

Année des revenus 2015	Exercice d'imposition 2016	Article de rôle	Commune
Date d'exécutoire du rôle 08/07/2017	Date d'envoi 10/07/2017	Numéro national	

Le montant en votre faveur est :**€ 1.472,02****Quand recevrez-vous votre remboursement d'impôt ?****Nous verserons** en principe **ce montant le 29/09/2017⁵** sur le numéro de compte :**BE**

(BIC

)

Votre numéro de compte ci-dessus n'est pas correct ?Dans ce cas vous **devez** communiquer votre nouveau numéro de compte au plus tard le **20/08/2017**

- soit via **myminfin.be**
- soit par lettre au Team Perception Antwerpen 2
 1. Indiquez votre numéro de compte (Iban et Bic).
 2. Signez la lettre et joignez une copie de votre carte d'identité.

Informations supplémentaires :

Conservez soigneusement cet avertissement-extrait de rôle. Vous en aurez peut-être besoin pour prouver le montant de vos revenus.

Lisez aussi l'information importante au verso de cette lettre.

² Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992.

⁵ En cas de procuration ou de désistement (cela veut dire lorsque vous avez demandé la mise à disposition de votre crédit disponible pour des créanciers) en général nous vous remboursons moins vite. Vous pouvez éviter cela en contactant avant le **20/07/2017** le **Team Perception Antwerpen 2** qui vous communiquera quels sont les documents à soumettre.

Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle ?

1) Information générale

Consultez www.finances.belgium.be. Sous " Particuliers > Déclaration d'impôt " vous y trouverez des informations sur:

- le paiement et remboursement
- les versements anticipés et les bonifications

2) Renseignements d'ordre général

Téléphonez au **Contact Center** du SPF Finances au **0257 257 57** (tarif normal) accessible tous les jours ouvrables de 8 à 17 heures, pour des renseignements d'ordre général. Vous pouvez également poser votre question via le formulaire de contact (finances.belgium.be > Contact).

3) Questions spécifiques

Calcul de l'imposition	Remboursement de l'impôt	Introduction d'une réclamation
Votre bureau de taxation PARTICULIEREN MECHELEN - BEHEER TEAM 6	Votre Team Perception Antwerpen 2	Votre Centre PARTICULIEREN MECHELEN
Kruisbogenhofstraat 24 B 4 2500 Lier Tél. 0257/59940 p.mechelen.team6@minfin.fed.be	Kruisbogenhofstraat 24 2500 Lier Tél. 0257/25757 tiricantwerpen2@minfin.fed.be	Zwartzustersvest 24 B 30 2800 Mechelen Tél. 0257/60170

Nos bureaux sont ouverts de 9h. à 12h. ou sur rendez-vous.

Merci de mentionner dans toute correspondance l'article de rôle et le numéro national (voir au recto).

Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec l'imposition ?

- **En cas d'erreur(s) et d'omission(s) simple(s) :**
 - o contactez immédiatement votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.
 - o si vous n'avez reçu aucune réponse satisfaisante avant l'expiration du délai légal de réclamation (de 6 mois à partir du 3e jour ouvrable qui suit le **10/07/2017**, introduisez une réclamation.
- En cas de contestation plus fondamentale, introduisez une réclamation.

Comment introduire une réclamation ?

- Via myminfin.be ou
- Par courrier envoyez une réclamation motivée :
 - décrivant les motifs de votre réclamation; énonçant clairement les motifs pour lesquels vous contestez l'imposition
 - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom);
 - sous peine de déchéance, dans un délai de 6 mois à partir du 3e jour ouvrable qui suit le **10/07/2017**;
 - à destination du Centre PARTICULIEREN MECHELEN;
 - en mentionnant :
 - o votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint
 - o en cas d'introduction par un mandataire: nom, adresse et qualité de votre mandataire
 - o le type d'impôt (impôt des personnes physiques et taxes additionnelles)
 - o l'article de rôle ()
 - o la commune (LIER)
 - o l'exercice d'imposition (2016)
 - o le Team Perception (Antwerpen 2)
 - o le bureau de taxation (PARTICULIEREN MECHELEN - BEHEER TEAM 6)

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles: fax 0257/98057 - conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be - www.conciliationfiscale.be

- Après l'expiration du délai de réclamation, il est encore possible dans un nombre limité de cas d'obtenir un dégrèvement d'office de l'imposition. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans prenant cours soit le 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi, soit le 1er janvier de l'exercice d'imposition. Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus.
- Si vous pensez être **imposé à tort dans deux pays** sur les mêmes revenus, vous pouvez introduire une demande de procédure amiable dans l'État où vous êtes résident fiscal. Vous pouvez le faire auprès du **Service Relations internationales**, section commentaire, North Galaxy, Bd Albert II, 33 boîte 22, 1030 Bruxelles - aagfisc.internat.com@minfin.fed.be.

Pourquoi devez-vous conserver cet avertissement-extrait de rôle ?

Avec cet avertissement-extrait de rôle vous pouvez **prouver le montant de vos revenus**. Vous avez par exemple besoin de cet avertissement-extrait de rôle et de ses annexes pour justifier le montant de vos revenus si vous pensez pouvoir bénéficier d'**avantages sociaux** (allocation d'études, prêt social, prime au logement, bénéfice de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé sur la base des statuts "BIM " et "OMNIO", etc.). Vous pouvez également les **imprimer via myminfin.be**.

Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données et codes du formulaire de déclaration correspondant :

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1014	1	1015	1	1060	0,0
1061	7,9	1075	0	1084	2
1250	3.952,31	1254	182,21	1255	160,00
1286	393,54	1288	12,9	1361	810,00
1400	15.000,00	1405	1.990,82	1407	3.120,54

RESULTAT DU CALCUL

Montant en votre faveur

€ 1.472,02

Taux moyen imposition (%)

15,5

DETAIL DU CALCUL

Détermination des revenus imposables

Revenus professionnels

Traitements et salaires	3.952,31	1250
Rembours. frais de déplacement :		
Montant total	182,21	1254
Immunisation	182,21-	1255
Charges prof. forfaitaires	1.160,00-	
Différence	2.792,31	
Imposable globalement	2.792,31	
Précompte professionnel	393,54	1286

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	15.000,00	1400
Cotisations personnelles	1.990,82-	1405
Charges prof. forfaitaires	390,28-	
Différence	12.618,90	
Imposable globalement	12.618,90	
Précompte professionnel	3.120,54	1407

Revenus professionnels imposables globalement

Traitements, salaires, etc.	2.792,31
Revenus en qualité d'indépendant	12.618,90
Total	15.411,21

Détail du calcul (suite)

Revenu imposable globalement

Revenus professionnels	
- Traitements, salaires, etc.	2.792,31
- Revenus en qualité d'indépendant	12.618,90
Total des revenus nets	15.411,21
Revenu imposable globalement	15.411,21

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base		7.380,00
Impôt de base		4.488,98
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées		1.845,00-
Impôt à répartir		2.643,98
Principal (RIG)		2.643,98
Principal total (RIG+RID)		2.643,98
- Impôt Etat		2.643,98
- RIG :		2.643,98
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat Réduit		
- RIG :	2.643,98 X 74,010 % =	1.956,81
		1.956,81
Réductions fédérales I. (RIG)		
- Epargne-pension		243,00- 1361
Solde Impôt Fédéral I. (RIG)		1.713,81
- Solde Impôt Etat Réduit		1.713,81
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
- RIG :	1.956,81 X 35,117 % =	687,17
		687,17
IMPOT TOTAL		
Impôt Total		2.400,98
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Majorations		
Majoration (calcul ci-après)		0,00
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel		3.514,08-
- Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt rev. activités		548,60-
Solde Impôt Fédéral		2.348,87-
SOLDE IMPOT REGIONAL		
Solde Impôt Régional		687,17

Détail du calcul (suite)

Total Solde Impôt Fédéral			2.348,87-
Total Solde Impôt Régional			687,17
Taxe communale	2.400,98 X	7,9 %	189,68
S O L D E			1.472,02-

Montant en votre faveur

€ 1.472,02

Crédit d'impôt pour faibles revenus d'activité	
Revenus d'activité (net)	12.618,90
Revenus prof. nets	15.411,21
Ensemble des revenus nets	15.411,21
Crédit d'impôt rev. activités	548,60

Taux moy. imposition dès ex.imp. 2017 (%) 15,5

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé

Revenus soumis à majoration	12.618,90
Impôt de base	3.372,06
Réduction d'impôt	
- sur les quotités exemptées	1.845,00-

Impôt de base réduit 1.527,06
- Impôt Etat 1.527,06

IMPOT FEDERAL

Impôt Etat Réduit
1.527,06 X 74,010 % = 1.130,18

Réductions fédérales I. 243,00-

Solde Impôt Fédéral I. 887,18

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional
1.130,18 X 35,117 % = 396,89

IMPOT TOTAL

Impôt Total 1.284,07

Impôt Total 1.284,07
Porté à 106 % 1.361,11
Précomptes déductibles 1.361,11-

Différence 0,00

Major. glob. 0,00 X 1,125 % 0,00

Majoration 0,00
Majoration réduite à 90 % 0,00
MAJ. < 40,00/1% DE L'IMPOT TOTAL 0,00